Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 03 Août 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2569

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ANIMATION EN ECOLE DE DEVOIRS :
GESTION DE CONFLITS ET NEGOCIATION (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 987308U36X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o. Le Directeur général,

G. Schmit

Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

8 869 -6

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. Lefère Date et signature (2) : 29.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Animation en Ecole de Devoirs : Gestion de conflits et négociation (convention)

CODE (3)	987308036X1	dom. form. 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

0 (1) Enseignement secondaire de : **0** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **0** (1) inférieur **O** (1) supérieur

✖ (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	0	Social	O
Pédagogique	x	Pédagogique	✖
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/11/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	dom. form.
9843080036X1	903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Gestion de conflits et négociation	CT	F	21
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		
		Total des périodes	21

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Remarque rectifiée. Av favorable
R Donnion 3/3/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 10 MARS 1999 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La gestion de conflits et négociation (convention)

Finalités de l'unité de formation.

Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- préparer l'animateur d'Ecole de Devoirs à repérer dans les situations professionnelles vécues, les sources et formes de conflits, à en distinguer les différentes composantes et à les prévenir ou les gérer.
- faire découvrir à l'animateur d'Ecole de Devoirs un répertoire d'attitudes possibles dans un groupe ou face à un groupe, pouvant lui permettre de mieux gérer les situations conflictuelles, par une meilleure connaissance des jeux inhérents à la dynamique des groupes et par la maîtrise d'outils adéquats.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La gestion de conflits et négociation (convention)

Capacités préalables requises.

- **Pour être admis dans cette UF, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :**

Compréhension à la lecture et expression écrite

- de dégager les idées principales d'un texte relatif à la gestion de groupes et à la communication et d'en faire un résumé écrit.
- d'exprimer un avis personnel sur l'un des points traités dans le document.

Compréhension à l'audition et expression orale

- de synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence .
- d'en résumer les points importants dans un langage parlé correct.
- de formuler un avis personnel sur l'un des problèmes traités et justifier par une argumentation cohérente.

Critères d'évaluation

- ➢ Différencier l'essentiel de l'accessoire.
- ➢ Faire la preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.
- ➢ Argumenter en se basant sur des faits reconnus, et faire abstraction d'a priori
- ➢ Appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées de manière cohérente, compréhensible et nuancée.
- ➢ S'exprimer verbalement en utilisant des constructions de phrases correctes et un vocabulaire adéquat.

ou

Titres pouvant en tenir lieu :

C.E.S.S.
C.T.S.S.

Annexe 3

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La gestion de conflits et négociation (convention)

Constitution des groupes ou regroupements.

NEANT

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La gestion de conflits et négociation (convention)

Programme des cours

Capacités à développer L'étudiant sera capable :	Matières
• d'identifier ses réactions face au conflit • de définir différentes attitudes possibles face au conflit • de distinguer les différents éléments du conflit (valeurs – intérêts – attentes respectives – objectifs respectifs)	• **Attitudes face au conflit**
• de distinguer les différentes composantes du conflit, et décoder les stratégies et intérêts des différentes parties	• **Diagnostic et analyse des conflits dans le groupe ou l'institution**
• développer des attitudes dans le groupe susceptibles de prévenir les conflits	• **Gestion et/ou prévention du conflit dans le groupe**
• d'utiliser quelques grilles d'observation et d'analyse permettant d'identifier les conflits de groupes, et leurs groupes • de développer des attitudes d'écoute active et d'affirmation de soi, susceptibles de réduire la charge émotionnelle du conflit	
• de définir les principes de base de la négociation et les appliquer dans des mises en situation. • d'imaginer et proposer des solutions novatrices face à des situations problématiques	• **La négociation**

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La gestion de conflits et négociation (convention)

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

Savoirs

- de définir les différentes sources et formes possibles du conflit dans le groupe
- de définir et expliquer les principes de base de la négociation

Savoir faire et savoir être

Lors d'exercices de mise en situation et jeux de rôles , l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

1. *En tant que participant ou animateur :*
   - d'adopter des attitudes positives vis-à-vis des membres du groupe, susceptibles de prévenir et/ou de désamorcer les conflits
   - d'adopter des stratégies adéquates en vue de gérer les conflits dans le groupe
2. *En tant qu'observateur* :
   - d'identifier les conflits dans le groupe par l'utilisation d'outils adéquats (grilles d'observation) et analyser les différentes composantes du conflit ou problème.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- la pertinence des stratégies utilisées ,
- la capacité à mettre en œuvre des attitudes positives dans un groupe.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La gestion de conflits et négociation (convention)

Les chargés de cours

Experts en communication ou en techniques de relations.